



BS_2026_06

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 28 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Frédéric MILLET, Claude CAUDAL, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Frédéric LAUNAY, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Fabrice SANCHEZ et Edith MARGUIN.

Secrétaire de séance : Jean-Luc GREGOIRE

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 9 Votants : 9 Pouvoir : 0

EXCUSES : MM. Mickaël DERANGEON, Jean-Michel BRARD et Jean-Marc JOUNIER

ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À DES PROSPECTIONS GÉOPHYSIQUES DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE D'EAU SOUTERRAINE DANS LES ALLUVIONS DE LA LOIRE ENTRE NANTES ET ANCENIS

La procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée le 18/09/2025 sur le site d'annonces légales e-marchespublics et sur le profil acheteur d'Atlantic'eau.

La date limite de réception des offres a été fixée au 03/11/2025 à 12h00.
6 offres ont été déposées.

Les critères d'attribution ont été pondérés de la manière suivante :

CRITERES ET SOUS-CRITERES	Coefficient de pondération
Prix des prestations	40
Valeur technique de l'offre	60
Adéquation des moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation des prestations	20

Pertinence de la méthodologie et de l'organisation adoptées pour la réalisation des prestations	30
Mesures prévues pour limiter l'impact environnemental des prestations compte tenu de la sensibilité environnementale des sites d'intervention	10

Le rapport d'analyse des offres est présenté aux membres du bureau syndical.

À la suite de ces informations :

Le Bureau syndical,

**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Comité syndical du 18 juillet 2024 portant délégation de compétences au Bureau syndical,
Considérant le rapport d'analyse des offres et les offres économiquement les plus avantageuses en ressortant,**

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER le marché relatif à des « PROSPECTIONS GEOPHYSIQUES DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE D'EAU SOUTERRAINE DANS LES ALLUVIONS DE LA LOIRE ENTRE NANTES ET ANCENIS » à l'entreprise suivante :

- ARKOGEOS
- Pour un prix estimatif de 128 750,00€ HT (montant du détail quantitatif estimatif, sur la base des prix unitaires du bordereau fourni à l'appui de son offre)

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer ledit marché et à prendre toute décision relative à son exécution.

.....
Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET



BS_2026_06

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 03/02/2026
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 04/02/2026
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication